



**SOLIDAIRES** groupe RATP  
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris  
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07  
[www.solidaires-grouperatp.org](http://www.solidaires-grouperatp.org)

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **LES PRUD'HOMMES DE PARIS RECONNAISSENT LA LEGITIMITE DU DROIT DE RETRAIT DES SALARIES LIGNE 11 FACE AU RISQUE AMIANTE**

**Vendredi 6 avril 2018 se tenait au Conseil de Prud'homme (CPH) de Paris l'audience des agents RATP ligne 11** qui ont été sanctionnés pécuniairement pour avoir exercé un droit de retrait dans le but de protéger leur santé face au cancérogène mortel qu'est l'amiante. **Malgré les obligations de sécurité et de résultat qui incombent à l'employeur, celui-ci a préféré « éteindre le droit de retrait » des agents, afin qu'il ne se propage pas à l'ensemble du collectif conduite.**

Pourtant, au préalable, **le CHSCT avait déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent.** Sont en cause les portes des cabines de conduite des trains de la ligne 11. Le système d'ouverture et de fermeture des vitres produit par frottement des poussières d'amiante.

**Comme au RER ou à la maintenance, dès lors que les agents veulent protéger leur santé face à l'amiante, la direction de la RATP veille méthodiquement et de manière constante à opérer des retenues sur salaires.** A plusieurs reprises, les CPH condamneront la RATP pour ses méthodes illégitimes.

**Le 6 avril 2018, Solidaires groupe RATP est intervenu à la barre pour mettre en lumière ces agissements répétés,** pour défendre le droit de retrait des agents ligne 11 et obtenir réparation pour eux.

**Le CPH de Paris vient de condamner la RATP, en reconnaissant la légitimité du droit de retrait après un droit d'alerte du CHSCT. La RATP doit rendre les retenues illégitimement opérées sur les salaires des agents et verser des dommages et intérêts.** Le CPH de Paris donne ainsi raison aux salariés quant à l'exercice de leur droit de retrait et au syndicat SOLIDAIRES groupe RATP pour les préjudices directs subis au titre de l'intérêt collectif de la profession qu'il représente.

**Solidaires groupe RATP est un outil au service des salarié-es,** sur le terrain comme devant les tribunaux, nous serons aux côtés des agents.

Paris, le 31 mai 2018